



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

MISSION DE COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE

Délégation de signature

N° Spécial

13 Décembre 2017

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial MCI, délégation de signature,
du 13 Décembre 2017**

SOMMAIRE

Arrêté	Date	MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE	Page
MCI N° 2017-73	30.11.2017	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur François ROBINET, chef de la mission de coordination interministérielle	3

MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

Arrêté MCI n° 2017-73 du 30 novembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur François ROBINET, chef de la mission de coordination interministérielle.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté MCI n°2017-05 du 20 février 2017 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine,

Vu les notes de service relatives aux missions et compétences attribuées aux directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Monsieur François ROBINET, attaché principal, chef de la mission de coordination interministérielle rattachée au secrétaire général de la préfecture, à l'effet de signer ou de viser tous actes de gestion courante relatifs au fonctionnement et à la gestion des ressources humaines de la mission.

Délégation de signature est donnée à Monsieur François ROBINET pour signer les fins de prise en charge des personnes accueillies dans les centres d'hébergement d'urgence suivis par son service.

ARTICLE 2 : Sous l'autorité et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François ROBINET, délégation est donnée à Madame Fiona AUDEFROY, attachée, adjointe au chef de la mission de coordination interministérielle, pour signer ou viser, dans les conditions fixées par l'article 1^{er} du présent arrêté,

ARTICLE 3 : L'arrêté MCI n° 2016-50 du 5 septembre 2016 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le chef de la mission de coordination interministérielle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 30 novembre 2017

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>